

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1913)

Heft: 11

Artikel: Le Congrès de la Fédération féministe universitaire de France

Autor: Rebour, Pauline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ront de cette occasion pour se mettre au courant du travail si utile des L. S. A.

Jeudi 25 septembre. — 6 h. 1/2. Dîner en commun. — 8 h. 1/2. Rencontre des délégués chez la présidente d'honneur.

Vendredi 26 septembre. — 9 h. Discours d'ouverture. Séance de travail. Sujets: 1° *Le Label*. 2° *Les Listes blanches*. — 2 h. 1/4. Séance de travail. Sujets: 1° *Affichettes*. 2° *Rapports avec les organisations de consommateurs*. — 5 h. Séance spéciale: *Rapports sur l'état actuel des Liges*. — 8 h. 1/2. Réception.

Samedi 27 septembre. — 9 h. Séance de travail. Sujets: 1° *Arbitrages et conciliations*. 2° *Les L. S. A. et la réglementation du travail*. 3° *Réformes spéciales* (Minimum de salaire, travail de nuit, veillée). — 2 h. 1/4. Séance de travail. 1° *Réformes spéciales* (Pourboires, repos hebdomadaire et semaine anglaise, travail postal, étalages). 2° *La méthode dans les enquêtes*. — 8 h. 1/2. Grande conférence publique.

Dimanche 28 septembre. — 9 h. Séance de travail, débats, votes, clôture. — Après-midi: Visite de la ville et excursion sur l'Escaut.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à M. A. de Morcier, 12, Tour-Maitresse, Genève.

* * *

On nous communique quelques détails intéressants sur le rôle des femmes dans la lutte contre la tuberculose, d'après les comptes-rendus du Congrès international de médecine tenu dernièrement à Londres. Il a été estimé que les efforts des femmes, dirigés et organisés par Lady Aberdeen, ont déjà fait baisser du cinquième, en quatre ans, le taux de la mortalité par la tuberculose en Irlande. L'exemple est encourageant à suivre. — La question de l'éducation des mères a été aussi abordée, et l'introduction, dans les programmes des écoles de filles, des soins à donner aux enfants, vivement recommandée. M. Pease espérait qu'en 1914, tout ce système de crèches, écoles pour mères, écoles ménagères, etc., serait subventionné par l'Etat.

* * *

Il est intéressant de constater à ce propos qu'avant la votation fédérale sur les maladies contagieuses, un appel avait été adressé aux femmes par le Secrétariat vaudois contre la tuberculose, leur demandant « de l'aider à secouer l'indifférence de leurs concitoyens... » pour faire à tous les électeurs un devoir de se rendre au scrutin... »

Il y a un certain temps que les hommes engagés dans la lutte antialcoolique ont reconnu la nécessité d'avoir les femmes avec eux. Les « antituberculeux » s'engagent maintenant sur la même route. A qui le tour?

* * *

Les journaux nous apprennent que M. Henry Chéron, ministre du travail en France, désireux d'introduire dans son pays la « semaine anglaise », soit la liberté complète du samedi après-midi dans les établissements industriels et commerciaux, a décidé de procéder d'abord à une expérience de ce système dans les services dépendant de l'Etat. A partir du 1^{er} janvier 1914, tous les établissements de cette catégorie, où sont employées des femmes, seront fermés du samedi à midi au lundi matin.

Nous sommes chauds partisans de la semaine anglaise, mais beaucoup moins des réformes, qui ne s'appliquent, même à titre d'essai, qu'aux femmes seules. Nous savons bien que les femmes qui, en sus de leur travail d'atelier ou de bureau, ont encore leur travail ménager à accomplir, ont besoin, plus que les hommes, d'heures de liberté supplémentaires; mais, d'autre part, n'est-ce pas les mettre en état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents masculins dans la lutte, souvent si âpre, pour le pain quotidien? La question est terriblement complexe.

* * *

Quelques chiffres relatifs aux femmes qui travaillent en Suisse:

Industries et métiers	233,912 femmes
Commerce	61,371 »
Transports	3,729 »
Agriculture	80,326 »

Et il y a des gens qui affirment que ce sont les maris qui subviennent aux dépenses du foyer!

* * *

La propreté des rues:

Après avoir pris un arrêté interdisant le jet des prospectus sur la voie publique, M. Chanot, député, maire de Marseille, vient d'emboucher un certain nombre de femmes chargées de l'application de cette mesure. Habillées d'une blouse bleue avec un brassard aux armes de la ville, et portant en sautoir un sac, elles ramassent les papiers jetés à terre.

Nous dirions: « bravo! » si nous étions parfaitement sûres que ce n'est pas parce que ces femmes demandent un salaire moindre que les hommes, qu'on les a jugées dignes de ce poste de confiance!

Le Congrès de la Fédération féministe universitaire de France

Les 16, 17 et 18 août, la *Fédération féministe universitaire de France* tenait son III^{me} Congrès national, à Bordeaux. Les institutrices étaient venues nombreuses, et les journaux locaux, qui consacrèrent de longs comptes-rendus à nos discussions, déclarèrent qu'il n'était pas difficile de devenir féministe quand on assistait à de tels débats.

Les travaux du Congrès furent de trois sortes: il eut comme tâche la réorganisation de la Fédération, rendue nécessaire par le développement même des groupes qui la composent; il discuta la question complexe de la coéducation, et enfin, il émit un certain nombre de vœux d'ordre général.

* * *

La revision des statuts occupa toute une journée; le rapporteur, M^{lle} Rolland (de la Loire-Inférieure) vit les grandes lignes de son projet adoptées.

Une seule modification intéresse le féminisme général: la Fédération, élargissant ses cadres, admet désormais, en plus de ses groupes départementaux d'institutrices, un groupe de fonctionnaires femmes des Ecoles primaires supérieures, un groupe du personnel féminin des Ecoles normales, un troisième de l'Enseignement secondaire, et un quatrième des Ecoles pratiques de commerce et d'industrie.

Le *Groupe féministe primaire supérieur* existe depuis plusieurs années. C'est en son nom que je demandais cette addition aux anciens statuts. Nous attendons maintenant que les trois autres se fondent et répondent à l'appel qui leur est adressé.

* * *

Le Congrès discuta un rapport présenté par M. Persigout (de la Gironde) sur la coéducation. Il en admit le principe. Il faut remarquer que nombre d'écoles, en France, sont mixtes, la loi n'obligeant les communes de moins de 500 habitants qu'à créer une seule école. Il semble désirable que la coéducation puisse s'étendre progressivement à tout l'enseignement primaire élémentaire, et c'est ce que demanda le Congrès.

Il prit l'utile précaution de bien spécifier que les institutrices ne seraient pas nécessairement chargées des petites classes. L'opinion générale — fort discutable, me semble-t-il — est que les classes d'enfants très jeunes sont plus faciles à faire, et qu'en tout cas, elles conviennent mieux aux femmes. Il nous a semblé qu'il ne faudrait pas que ce soit une règle, tel homme pouvant préférer enseigner aux petits, et telle femme réussissant très bien avec des enfants d'âge plus avancé.

* * *

Enfin, le Congrès se prononça sur un certain nombre de vœux. Il ne pouvait passer sous silence deux des plus importantes réformes, qui semblent devoir être à l'ordre du jour du

Parlement, dès la rentrée d'octobre : l'égalité de traitement et le suffrage municipal des femmes.

Voici le texte qu'il vota concernant l'égalité de traitement :

« Le Congrès féministe universitaire,

» Prend acte du vote émis cette année par le Parlement et réduisant de moitié pour les trois classes la différence des traitements entre institutrices et instituteurs ;

» Remercie la commission de l'enseignement et la commission du budget de la Chambre des députés, ainsi que les ardents défenseurs de l'égalité de traitement ;

» Regrette que le principe même de l'égalité de traitement n'ait pas été consacré par un vote formel du Parlement, et que les catégories entières du personnel féminin de l'enseignement primaire aient été laissées en dehors du bénéfice de la demi-mesure adoptée ;

» Exprime le vœu que le gouvernement inscrira au projet de budget de 1914 des crédits pour réaliser l'égalité de traitement entre le personnel féminin, d'une part, le personnel masculin, d'autre part, pour toutes les catégories de l'enseignement primaire, primaire supérieur et normal ;

» Adresse un appel à l'esprit de justice de la Chambre des députés et du Sénat. »

Au nom de l'Union française pour le Suffrage des Femmes, je présentai le vœu suivant, adopté à l'unanimité :

« Le Congrès féministe universitaire,

» Considérant que, depuis 1882, l'instruction primaire élémentaire, dont le législateur a justifié le caractère obligatoire par la nécessité de préparer les citoyens d'un pays de suffrage universel, est obligatoire, en droit et en fait, pour les filles aussi bien que pour les garçons ;

» Que les programmes scolaires sont les mêmes pour les écoles de garçons et pour les écoles de filles, notamment en ce qui concerne l'histoire nationale, la géographie politique et économique, et même l'instruction civique, comme si les fillettes devaient, elles aussi, participer un jour à la direction des affaires de la cité ;

» Que, durant ces trente années, les institutrices de la République n'ont pas failli à la tâche qui leur était confiée de former de bonnes Françaises ;

» Considérant, d'autre part, que la femme, par son éducation ménagère, dont l'école ne se désintéresse pas, a des compétences appréciables quand il s'agit d'administrations dans le genre des administrations communales ;

» Emet le vœu :

» Que le Parlement se prononce au plus tôt, dans un sens favorable, sur la proposition de loi Dussaussoy, rapportée par M. Ferdinand Buisson, et qui donnerait aux femmes l'électorat et l'éligibilité dans les élections municipales et cantonales ;

» Remercie de son avis favorable à la dite réforme la Commission du suffrage universel de la Chambre, ainsi que les nombreux Conseils généraux, d'arrondissement, et municipaux qui viennent de demander au Parlement le vote de cette proposition de loi. »

Furent aussi adoptés :

1° un vœu demandant que des femmes soient nommées dans toutes les *délégations cantonales* et dans les *commissions administratives* de l'Ecole ;

2° un vœu pour que des *Inspectrices de l'Enseignement primaire* et des *Inspectrices des Ecoles maternelles* soient nommées dans les départements.

Notons qu'il n'y a actuellement que 5 Inspectrices primaires et 7 Inspectrices départementales des Ecoles maternelles.

3° la motion pacifiste suivante :

« Les délégués des groupes de la Fédération féministe universitaire, réunis à Bordeaux le 18 août 1913,

» Considérant :

» 1. Que les événements qui ont eu lieu pendant près d'un an dans la péninsule balkanique ont été un défi porté à la civilisation.

» 2. Que ces événements semblent avoir suscité chez les grandes nations d'Occident, une recrudescence de chauvinisme agressif, capable de troubler la paix de l'Europe entière ;

» Que les femmes sont tout particulièrement intéressées à éviter les horreurs de la guerre ;

» Emettent le vœu que tous les conflits qui pourraient surgir entre les peuples soient portés devant le tribunal de La Haye et soient résolus pacifiquement. »

* * *

Ce furent de bonnes journées de travail utile. Les institutrices féministes qui se sont rencontrées là ont préparé à leur Commission permanente une besogne considérable, qui n'effraie pas trop celle-ci. Ne savons-nous pas toutes qu'en obtenant ce que réclame la Fédération féministe universitaire, nous faisons faire un pas de plus au féminisme général vers l'égalité économique et politique de l'homme et de la femme ?

Pauline REBOUR,

Secrétaire générale du Groupe de Paris
de l'Union française pour le Suffrage des Femmes

Suffragettes et Suffragistes

Je voudrais aujourd'hui, avant de parler du travail qu'accomplit actuellement l'Union Nationale des Sociétés Suffragistes, — à laquelle j'appartiens — faire nettement comprendre à mes lecteurs la situation respective des sociétés militantes et non militantes dans notre pays.

La plus importante et la plus ancienne de ces sociétés est la nôtre (Union nationale de Sociétés Suffragistes, N.U.W.S.S. : présidente, Mrs Fawcett). Elle compte plus de 42,000 membres, et augmente continuellement. De plus, et durant notre fameux « Pèlerinage », un très grand nombre de personnes ont signé nos cartes d'amis : le dernier recensement les évaluait à 30,000. Ces « Amis du Suffrage féminin » sont ceux qui ne peuvent pas payer une contribution régulière, ou qui, pour une raison ou une autre, ne veulent pas travailler effectivement pour notre cause, mais qui lui sont pleinement sympathiques, à elle et à nos méthodes *non-militantes et purement constitutionnelles*.

Nous avons de nombreux partisans parmi les députés, et plusieurs d'entr'eux ont autorisé notre secrétaire parlementaire à se servir de leur bureau particulier à la Chambre. Nous sommes reconnues là-bas comme des personnes avec lesquelles il faut compter¹, surtout depuis qu'aux élections nous avons commencé à soutenir les candidats socialistes. Le gouvernement sait que nous sommes fortes, riches (notre revenu est d'environ 40,000 livres = 1,000,000 fr.) et que, par conséquent, il est prudent de ne pas nous dédaigner.

Au point de vue du public, nous pouvons réunir de grands meetings, là où les sociétés militantes ne parviennent pas à se faire entendre, et n'était la mauvaise volonté de la presse, qui refuse les comptes-rendus de nos plus imposantes réunions d'une façon exaspérante au-delà de toute expression, et qui persiste à nous confondre avec les militantes, quoiqu'elle sache parfaitement bien que nous n'avons rien à faire avec elles — sans cette mauvaise volonté, nous n'aurions pas la moindre difficulté dans nos auditoires. De fait, nous n'en avons jamais eu, jusqu'au moment où les actes des suffragettes ont excité les repréailles de la populace, l'indignation des députés, et ont ajouté du poids aux arguments anti-suffragistes. « Qui sème le vent, récolte la tempête » a dit le prophète. Mais ici, c'est nous, qui n'avons rien semé de pareil, qui récoltons la tempête !

L'Union Sociale et Politique des Femmes (W.S.P.U., la

¹ Ceci au point que M. Asquith, toujours si difficile à atteindre, et qui avait dernièrement refusé de recevoir une députation de suffragistes écossais masculins, a consenti à voir et à écouter, le 8 août, une délégation de l'Union Nationale. (Réf.)